

Berne, le 26 février 2009

Requérants d'asile en provenance d'Afghanistan

Position de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR

Depuis l'entrée en fonction du gouvernement de transition en décembre 2001, l'OSAR suit attentivement les événements en Afghanistan. S'appuyant sur une analyse de la situation et sur une mise à jour récente,¹ l'OSAR se prononce comme suit sur l'évaluation des demandes d'asile soumises par des requérants en provenance d'Afghanistan:

1 Octroi de l'asile

Les personnes et groupes de personnes suivants continuent à être exposés à des persécutions qui relèvent de l'asile:

Les femmes s'opposant à l'ordre social. La justice et l'ordre social afghans discriminent les femmes à différents niveaux. Dans un cadre politique et religieux spécifique, ou si elles appartiennent à un certain groupe social, elles sont plus particulièrement menacées de châtiments disproportionnés pouvant aller jusqu'à l'exécution extralégale (voire le crime d'honneur) pour des actes considérés comme des délits. Il s'agit entre autres du non respect des codes vestimentaires et moraux, comme l'exercice d'une activité professionnelle, une relation avec un non musulman, des relations sexuelles hors mariage, le refus d'un mariage forcé ou la collaboration à une organisation en faveur des femmes.

Les intellectuels et les personnes critiques à l'égard du régime politique dans le secteur de l'information. Les journalistes, éditeurs, rédacteurs, écrivains et ci-

¹ Cf. Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, mise à jour, développements récents, 21 août 2008, www.osar.ch/country-of-origin/afghanistan.

Weyermannsstrasse 10
Postfach 8154
CH-3001 Bern

Für Paketpost:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

PC-Konto
30-16741-4
Spendenkonto
PC 30-1085-7

néastes et les intellectuels critiques à l'égard du régime sont fréquemment accusés de répandre des informations hostiles au gouvernement et aux autorités religieuses et risquent les arrestations et la torture voire, de cas en cas, les exécutions extralégales.

Les membres de certains groupes et minorités ethniques. Dans plusieurs régions du pays, certains groupes ethniques sont menacés par les expulsions, les arrestations, la torture et dans certains cas les exécutions extralégales. Il s'agit notamment des nomades Kuchi et des Pachtounes du nord et de l'ouest de l'Afghanistan, soupçonnés de soutenir les taliban.

Les membres de minorités religieuses. Les membres des minorités religieuses sont exposés aux discriminations et expulsions, voire même aux persécutions par la population musulmane. Les communautés hindoues, sikhs et bahaïes sont tout particulièrement menacées.

Les personnes converties. En Afghanistan, la conversion est considérée comme un blasphème. Elle est sanctionnée par la peine capitale.

Les personnalités religieusement modérées. Les mollahs, les imams et les enseignants religieux, ainsi que les chefs de clans modérés, sont également exposés aux persécutions et aux assassinats par les groupes islamistes extrémistes.

Les personnes travaillant dans le domaine de la santé publique. Les centres de soins sont systématiquement détruits et les personnes actives dans le secteur de la santé sont menacées par les agressions et les meurtres.

Les enseignants et les élèves. Pour cause de plans scolaires «non islamiques», certaines écoles sont la cible systématique de groupes islamistes. Les enseignants et élèves vivent dans la menace des agressions et des assassinats.

Les collaborateurs d'organisations nationales et internationales. Les collaborateurs d'organisations nationales et internationales, ainsi que certains des bénéficiaires de leur aide, sont exposés aux menaces, enlèvements et exécutions extralégales.

Les homosexuels. Selon le droit en vigueur, ainsi qu'en raison de la jurisprudence islamique (charia), les personnes qui ont des pratiques homosexuelles risquent des châtiments disproportionnés, voire les exécutions extralégales.

Les personnes menacées par un crime de sang. La sécurité des personnes menacées par un crime de sang n'est pas garantie. Actuellement, le code d'honneur est encore en vigueur, surtout dans les campagnes. Il peut se transmettre sur plusieurs générations et peut concerner tous les membres masculins d'un clan.

Les anciens combattants taliban. Les anciens combattants taliban sont exposés aux menaces et aux exécutions extralégales. Des violations des droits humains ayant été commises sous le régime des taliban, il est néanmoins nécessaire, dans certains cas, d'examiner l'éventuelle indignité des demandes d'asile.

Les anciens membres du régime communiste. Les personnes qui ont été en relation avec le régime communiste sont menacées par la violence, les persécutions et

les discriminations. Des violations des droits humains ayant été commises sous le régime communiste, il est néanmoins nécessaire, dans certains cas, d'examiner l'éventuelle indigence des demandes d'asile.

2 Admission provisoire

Une admission provisoire doit être plus particulièrement accordée aux personnes et aux groupes de personnes cités ci-après pour qui le renvoi n'est pas exécutable:

2.1 Illicéité de l'exécution des renvois

La loi islamique appliquée dans la pratique (charia) prévoit pour différents délits (notamment la consommation d'alcool et de drogue, ainsi que le vol) des sanctions qui selon l'article 3 de la CEDH représentent un traitement inhumain. C'est pourquoi le renvoi des victimes de traitements inhumains est illicite.

2.2 Inexigibilité de l'exécution des renvois

Dans de grandes parties du pays, la situation de sécurité (banditisme, terrorisme, incapacité de l'Etat afghan à s'imposer, mines) et la situation humanitaire se sont gravement détériorées au cours des deux dernières années. Depuis la chute des taliban en 2001, le nombre des actes systématiques d'intimidation et les exécutions extrajudiciaires a considérablement augmenté. Le HCR considère également comme dangereuses la plupart des régions d'Afghanistan.²

Compte tenu de la gravité de la situation de sécurité et de la situation humanitaire dans tout le pays, l'exécution des renvois des requérants déboutés paraît **généralement inexigible** à l'heure actuelle.

3 Situation en Afghanistan

Dans de grandes parties du pays, la situation de sécurité s'est gravement détériorée au cours des deux dernières années. En raison de cette aggravation et de l'intensification des combats, le développement économique et social est resté bien en-deçà de ce qui avait été espéré. Les échecs dans le secteur des réformes institutionnelles, la persistance de la pauvreté, ainsi que l'incapacité du gouvernement afghan à mettre en place les services publics élémentaires ont pour conséquence une fragilisation croissante de la population afghane. La généralisation de la corruption menace la construction d'un Etat de droit et contribue à une forte diminution de la confiance que les Afghans accordent à leurs autorités. Pour davantage

² UNHCR, *La situation en Afghanistan dans la perspective de l'octroi de mesures de protection supplémentaires*, 6 octobre 2008:
www.unhcr.de/uploads/media/AFG_SecUpdate_Oct08_dt_final.pdf?PHPSESSID=b73e9a93ccb2e92c0a4e4efa2d4f13bd.

d'informations, voire la dernière mise à jour de l'OSAR sur la sécurité et la situation humanitaire en Afghanistan.³

3.1 Situation de sécurité

Pour l'Afghanistan, la situation de sécurité reste un défi majeur. Selon les conseils aux voyageurs édités par le DFAE, le gouvernement afghan «n'a que très peu d'autorité en dehors de Kaboul. Sur l'ensemble du territoire, il faut compter avec le risque que représentent les attentats terroristes, les enlèvements, les attaques à main armée, les mines terrestres et les obus non éclatés».

D'après les informations du ministère allemand des Affaires étrangères, «les forces de sécurité du gouvernement ne sont pas en mesure de maintenir l'ordre et le calme. Dans tout le pays, le risque existe d'être victime d'un enlèvement. Même de jour, les attaques à main armée et les enlèvements ne peuvent pas être exclus dans la capitale Kaboul. Dans le reste du pays, les risques sont partiellement encore plus élevés.»

Le nombre des victimes civiles a fortement augmenté. Les actes de violence subis par la population ont quatre causes:

- Des groupes armés, hostiles au gouvernement comme les taliban, le Hezb-e-Islami de Gulbuddin Hekmatyar, et d'autres.
- Des chefs de guerre régionaux et des commandants de milices.
- Des groupes criminels.
- La lutte des forces de sécurité afghanes et étrangères contre les groupements rebelles (causant un tiers à près de cinquante pour cent des victimes), en particulier par leurs bombardements.

Dans les centres urbains surtout, les civils sont de plus en plus souvent les victimes d'attentats suicide. Depuis 2005, leur nombre a fortement augmenté, notamment en raison du nombre de volontaires étrangers. Selon les informations d'Amnesty International, au moins six mille cinq cent personnes y ont perdu la vie en 2007. En 2008, le nombre des victimes au sein de la population civile afghane s'est encore accru de près de deux tiers.

3.2 Situation humanitaire

L'Afghanistan est le cinquième pays le plus pauvre de la planète. Près de vingt-cinq millions de personnes y vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les quinze milliards de dollars US mis à disposition du pays par la communauté internationale n'ont pas été utilisés de manière adaptée et efficace. Même les besoins élémentaires de la population afghane n'ont pas été satisfaits. Jakob Kellenberger, président du CICR, a déclaré en avril 2008 à propos de la situation en Afghanistan: «Nous sommes extrêmement inquiets de la dégradation de la situation humanitaire en Afghanistan.»

³ Cf. Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, mise à jour, développements récents, 21 août 2008, www.osar.ch/country-of-origin/afghanistan.

Accès à l'emploi. Le taux de chômage s'élève à trente-deux pour cent en Afghanistan. L'AIHRC estime que dans certaines régions du pays, il grimpe même jusqu'à soixante pour cent. Une grande partie de la population active loue ses services à la journée. Un sondage de l'AIHRC montre que près de 60,3 pour cent des personnes interrogées ont indiqué gagner moins d'un dollar US par jour, ce qui selon l'index de la Banque mondiale doit être considéré comme la «pauvreté absolue». En dehors de la capitale, le manque d'emplois est encore plus important. En raison de cette situation, de très nombreux Afghans ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins élémentaires. La migration économique représente donc une source essentielle de soutien aux familles. Nombre d'entre elles comptent par conséquent sur ces réseaux transnationaux.

Accès au logement. En raison du grand nombre de personnes de retour dans le pays, ainsi que la forte présence des ONG internationales, les logements ne sont pas seulement rares, leur prix à la location est également extrêmement élevé. A Kaboul, un habitant sur quatre ne dispose pas d'un hébergement pour l'hiver, de nombreux autres vivent même dans des ruines.

Accès à l'eau potable et aux produits alimentaires. Le HCR estime qu'environ septante-sept pour cent de la population afghane n'ont pas accès à l'eau potable. Dans les villes, environ soixante-quatre pour cent des ménages y ont accès, vingt-six pour cent dans les campagnes. Trente-cinq pour cent des familles ne sont pas en mesure de se procurer sans aide les produits alimentaires de base. L'hiver particulièrement rigoureux de 2007/2008, la sécheresse prolongée dans le nord et l'ouest du pays et l'envolée des prix à l'importation ont provoqué une explosion du coût des produits alimentaires allant jusqu'à cent trente pour cent au cours des douze derniers mois. En raison de la sécheresse de 2008, il manque aujourd'hui jusqu'à quarante pour cent des produits de consommation de base. En 2009, de nombreux Afghans seront encore dépendants de la distribution de l'aide alimentaire des organisations internationales.

Biens et propriété. Le système afghan de justice étant pratiquement paralysé, l'Etat afghan n'est pas capable, dans la plupart des cas, de protéger les droits de propriété de ses citoyens. Le problème de la distribution des terres est entier. Il existe toujours plusieurs enregistrements pour le même bien foncier. En outre, forts de leur pouvoir, les commandants qui ont illégalement réquisitionné des terres ne font toujours pas l'objet de poursuites judiciaires. Enfin, marquée par la corruption, la justice traite les dossiers avec une extrême lenteur. Pour toutes ces raisons, les réfugiés de retour peuvent être confrontés à de graves problèmes dans ce domaine.

Accès à l'éducation. En 2007, plus de 5,6 millions d'enfants, dont environ trente-cinq pour cent de filles, étaient scolarisés. Toutefois, la moitié des enfants afghans ne vont toujours pas à l'école. Avec un taux d'alphabétisation de quelque vingt-huit pour cent, l'Afghanistan présente un des taux d'analphabétisme le plus élevé au monde (chez les femmes, il est même de quatre-vingt-un à nonante pour cent). Les raisons évoquées sont les traditions sociales, la pauvreté, le manque d'établissements scolaires et de moyens de transport, ainsi que la mauvaise situation de sécurité. De nombreux enfants sont par ailleurs contraints de travailler. Pour la population afghane, l'accès à l'éducation reste limité, en particulier dans les campagnes.

Accès aux soins médicaux. L'état de santé de la population afghane est un des plus mauvais au monde, comme d'ailleurs l'espérance de vie des Afghans estimée à quarante-deux ans. Sur l'ensemble du territoire, il n'existe que deux-cent-dix centres de soins proposant des lits d'hospitalisation. A l'exception de quatre provinces, la carte géographique médicale présente un seul médecin pour dix-mille habitants. Selon les informations du ministère allemand des Affaires étrangères, **les soins médicaux sont inexistant dans de grandes parties du pays.** Les femmes et les enfants en souffrent particulièrement. Avec mille six-cent à mille neuf-cent décès pour cent mille naissances, le taux de mortalité des mères occupe la deuxième position au niveau mondial. Septante à quatre-vingt pour cent des naissances ne sont pas assistées par un/e professionnel/le. Pour des raisons de tradition, l'accès des femmes aux centres médicaux est moins bonne que pour les hommes, surtout quand le personnel féminin manque. Dans le domaine des maladies psychiques, il n'existe que très peu de lieux de soins et les traitements sont extrêmement rudimentaires.